

Vemaya

N° 18

LETTER DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Mai 2005

Editorial

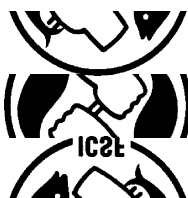
Chères amies, chers amis,

Le tsunami du 26 décembre 2004 a été dévastateur : des milliers de morts, des moyens d'existence anéantis, tant de logements détruits. Les traumatismes et les blessures sont là pour longtemps.

Des informations qui parviennent de l'Inde, de l'Indonésie et du Sri Lanka notamment, il semble que parmi les victimes on ait dénombré plus de femmes et d'enfants que d'hommes. Plusieurs raisons ont été mises en avant : les femmes sont plus fragiles, leurs vêtements ralentissent la fuite, elles ne savent pas nager ni grimper aux arbres, elles essaient de sauver avant tout leurs enfants, elles étaient sur le rivage en train d'attendre les bateaux ou de vendre du poisson.

En tout cas la réalité est là : le tsunami a fait plus de victimes parmi les femmes et les enfants. On parle des difficultés des hommes obligés de tenir seuls le ménage et s'occuper des enfants, de la douleur des parents qui ont vu leur progéniture emportée par les flots, celles des veuves.

Dans ce numéro on trouvera des extraits de courriers venant de femmes vivant dans des zones sinistrées. Il y est question des problèmes exposés par des femmes victimes du tsunami lors d'une audition publique qui s'est tenue au Tamil Nadu, Inde. Des groupements et des organismes de femmes ont fait à cette occasion un certain nombre de recommandations, notamment pour qu'on accorde plus d'attention aux problèmes des femmes dans l'aide aux victimes. Les recommandations de la Commission nationale des femmes



Sommaire

Inde	2, 4
Pays-Bas	6
Asie	7
Thaïlande	9,11

pour le Tamil Nadu sont publiées ci-après.

On lira également un extrait du rapport collationné par l'APWLD (Forum Asie-Pacifique sur les femmes-Loi et Développement) qui expose les principaux problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans les pays touchés par ce drame et fait des recommandations importantes.

Les groupements de femmes impliqués dans les régions affectées font souvent remarquer qu'il ne s'agit pas seulement de recréer ce qui était avant le tsunami mais aussi d'essayer de tendre vers un monde un peu meilleur. Les programmes de reconstruction doivent prévoir des mesures propres à réduire la vulnérabilité de groupes sociaux défavorisés et à promouvoir l'égalité hommes-femmes. Notons à cet égard que le gouvernement du Tamil Nadu a récemment annoncé un train de mesures en faveur du logement où il est précisé que les bâtiments reconstruits seront la propriété conjointe du mari et de la femme. C'est une décision intéressante.

Trois mois après le désastre, les gens essaient de recoller progressivement les morceaux de leur vie brisée pour prendre un nouveau départ. Certains ont recommencé à pêcher, on répare filets et embarcations et les plages ne sont plus des endroits désolés et désertés. Des femmes ont relancé un petit commerce, trouvé un modeste gagne-pain, même quand elles sont encore dans des camps.

Nous exprimons notre solidarité avec ces populations qui ont souffert et nous saluons leur courage face à la brutalité de l'événement, à l'ampleur des pertes.

ASIE / Inde

Ce que disent les femmes

Celles qui ont participé à l'audition publique organisée au Tamil Nadu ont exposé les gros problèmes auxquels sont confrontées nombre de femmes après le tsunami.

par Neena Koshy, du Centre de documentation de l'ICSF à Chennai, Inde

Lorsque survient une catastrophe, ce sont généralement les femmes qui souffrent le plus. Cela s'est encore vérifié avec le tsunami qui s'est déchaîné dans l'océan Indien. A en juger par les réactions des divers organismes concernés et des pouvoirs publics, il semble que l'homme est toujours considéré comme l'unique gagne-pain de la famille : la perte de son outil de travail serait bien plus grave que la perte du petit commerce de sa femme, par exemple. On sait pourtant, et cela a été maintes fois démontré, que l'apport des femmes aux revenus du ménage et au bien-être de la famille est égal et souvent supérieur à celui des hommes.



Prenons une famille de pêcheurs. La femme s'occupe du ménage bien sûr, mais elle prépare et vend aussi du poisson pour mieux faire face aux dépenses. A cause de la catastrophe du tsunami, elle a perdu cette activité. On ne se préoccupe pas beaucoup de cet aspect.

Pour écouter les doléances des populations touchées, des auditions publiques ont été organisées dans différentes parties du Tamil Nadu par la PUCL (Union populaire pour les libertés civiles) en collaboration avec

d'autres unions et organisations. Au total il y a eu neuf séances, huit au niveau des districts et une à l'échelle de l'Etat. En tout plus de 7 000 personnes (hommes et femmes) y ont assisté. Cela a donné lieu à un grand déballage de difficultés et de problèmes, et les femmes présentes ont parlé bien sûr de leurs difficultés propres :

- Les femmes qui ont perdu tout ou une partie de leurs moyens d'existence n'ont pas jusqu'à présent reçu d'indemnisation. Et pourtant elles sont nombreuses dans ce cas. Sur la côte, les femmes sont souvent poissonnières ou ont une autre petite affaire. Quand le tsunami a frappé, elles ont tout perdu : leur dernier achat de poissons, les bassines pour emporter le poisson au marché, leur outillage pour la préparation de la matière brute.
- Les femmes ne peuvent plus rembourser les sommes qu'elles avaient empruntées avant le tsunami pour acheter du poisson. Le remboursement se fait habituellement après que le poisson a été vendu. Le poisson a été emporté dans les vagues : perte sèche pour les poissonnières qui auront désormais plus de mal à obtenir un crédit sur la place.
- Il est clair que dans les activités de reconstruction les hommes sont privilégiés. Les bureaucrates considèrent qu'en ces matières les femmes ne sont pas des interlocuteurs valables. Quand elles se rendent dans un bureau avec une pétition, on leur montre la porte en disant qu'elles feraient bien de faire venir le mari pour parler sérieusement.
- Les hommes ont souvent dépensé en boisson l'aide accordée par le gouvernement, de sorte que la famille dans son ensemble n'a rien vu venir. Le jour de la distribution des sous, le gouvernement aurait dû ordonner la fermeture des lieux de vente d'alcool.
- Les indemnisations pour la perte d'une embarcation ou d'un engin de capture se fait en référence aux listes dressées par les groupements de pêcheurs. Sur ces listes, il n'y a que des hommes, même pas les femmes (veuves ou délaissées) qui possédaient une embarcation.
- Dans l'attribution de nourriture ou d'objets de première nécessité aux familles, on n'a pas tenu compte des femmes seules. Une femme a dit que les veuves vivant encore dans leur belle-famille souffrent vraiment. L'aide est distribuée par ménage sans tenir compte de sa composition,

et les veuves restées dans la belle-famille peuvent être tout simplement exclues.

- Les puits et les sources ont souvent été contaminées. Les femmes, qui ont habituellement pour tâche de faire la corvée d'eau, doivent maintenant aller encore plus loin. Dans certains endroits, il faut faire plus de 50 km pour trouver de l'eau potable ou bien en acheter à des astucieux qui profitent des circonstances pour vendre de l'eau au prix fort (5 roupies, soit 0,1 dollar pour une cruche d'environ 5 litres).
- Un certain nombre de femmes qui s'étaient faites stériliser ont perdu leurs enfants. Il est maintenant question pour elles de procéder à une reperméabilisation des trompes de Fallope afin de pouvoir à nouveau procréer. Le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide de 25 000 roupies (571 \$) à cet effet pour des couples particulièrement méritants. On dit que dans certaines familles la femme subit un test pour déceler le sexe du fœtus et donner naissance à un garçon.
- Dans les abris temporaires, les installations sanitaires sont insuffisantes. Cela traduit le peu d'égard des pouvoirs publics et des intervenants privés pour le confort des femmes.
- On ne dispose pas encore de serviettes hygiéniques en quantité suffisante. C'est pourtant indispensable.

Lors de l'audition, les femmes ont insisté pour qu'on trouve des solutions aux divers problèmes évoqués. Elles ont également exprimé les souhaits suivants :

- Il faudrait créer des groupements coopératifs de femmes.
- Il faudrait prévoir de nouveaux moyens d'existence pour les veuves, les femmes célibataires, celles qui sont complètement démunies. Il faudrait réduire au minimum les formalités bureaucratiques pour l'attribution des allocations de veuvage.
- Il faudrait indemniser de façon convenable les femmes qui ont perdu leur matériel dans le tsunami.
- Les aides pour la construction d'un logement devraient parvenir aux personnes concernées par le biais des groupements d'initiative personnelle des femmes, afin que cela profite réellement à l'ensemble de la famille.

Scolarité

- Beaucoup de familles victimes du tsunami n'ont plus assez d'argent pour payer la scolarité de leurs enfants. Dans les écoles publiques, elles sont exemptées de frais mais elles ont bien des difficultés avec les écoles privées.

Eau potable

- Dans les villages, les sources d'eau potable ont été contaminées lors du tsunami. Il faut parfois acheter de l'eau au prix fort ou aller en chercher tous les jours à 5 km ou plus.
- Certains villages ont des citernes en hauteur alimentées par de l'eau captée dans d'autres villages. Des conflits surgissent dans la population à propos de l'utilisation de ces réserves, car l'eau potable se fait très rare.

Déplacement de population et abris temporaires

- Certains se plaignent que les abris temporaires ne sont pas conçus pour les familles, qu'il n'y a pas d'intimité possible. On a utilisé des feuilles bituminées et il fait beaucoup trop chaud en dessous pendant les mois d'été.
- Avant de procéder à un déplacement de communautés de pêcheurs, il est indispensable de s'assurer auparavant que tout l'équipement est en place afin que les gens puissent avoir une vie normale dans le nouvel endroit, avec par exemple un terrain de jeu pour les enfants (pour le moment c'est la plage).
- Si on exige que les pêcheurs s'installent à 500 m au moins du rivage, l'espace libéré doit rester à la disposition de cette population. Aucune autre construction, notamment hôtel ou autre activité commerciale privée, n'y sera autorisée. On pourra par contre y procéder à des plantations de casuarina (filao) et de cocotiers.
- S'il y a déplacement de population, on veillera à ce que les pêcheurs aient une vue dégagée sur la mer. C'est indispensable pour qu'ils puissent savoir ce qu'il convient de faire.
- Même là où le gouvernement opte pour un déplacement de la population hors de la zone des 500 m, des abris temporaires se construisent malgré tout très près du rivage, à tel point que l'eau de mer recouvre l'endroit à marée haute : c'est un réel problème.

Pour contacter Neena Koshy, taper icsf@icsf.net

ASIE / Inde

Espoir

*La Commission nationale pour les femmes et la Commission du Tamil Nadu pour les femmes ont publié, le 20 janvier 2005, le document suivant sous le titre **Recommandations relatives aux victimes du tsunami***

par Dr Vasanthi Devi, présidente de la Commission du Tamil Nadu pour les femmes, et Dr Poornima Advani, Commission nationale pour les femmes

Le tsunami du 26 décembre 2004 a apporté la dévastation dans de nombreuses localités côtières du Tamil Nadu. Des milliers de gens sont morts, des maisons, des bateaux, des engins de pêche ont été détruits, des terres agricoles et des marais salants ont souffert, des millions d'emplois ont été perdus. Plus d'un mois après le désastre, la Commission nationale pour les femmes et la Commission du Tamil Nadu pour les femmes ont organisé, le 20 janvier 2005, une rencontre avec les victimes du tsunami et les organisations de la société civile qui œuvrent auprès d'elles afin de formuler des recommandations pour l'entreprise de secours d'urgence, de reconstruction et de restauration des moyens d'existence dans les zones touchées. Les points abordés lors de cette réunion ont ensuite été présentés au gouvernement du Tamil Nadu.

Recommandations

1. Les titres de propriété pour les logements mis de façon permanente à la disposition des victimes du tsunami doivent être à la fois au nom du mari et de la femme. Toute cession effectuée par la femme en faveur de son mari sera considérée automatiquement comme nulle et non avenue. Tous les héritiers des attributaires auront les mêmes droits, quel que soit leur sexe.
2. Dans chaque localité touchée, le travail de remise en état sera défini et réalisé selon des procédures participatives. On consultera donc les populations concernées, notamment les femmes, en évitant d'avoir recours à des décisions purement bureaucratiques.
3. On développera des stratégies visant à assurer des moyens d'existence durables en veillant au respect de l'égalité des sexes et à l'intégration des divers groupes concernés.
4. Les femmes des communautés de pêcheurs et d'autres habitantes de la région exerçaient une activité de poissonnière. Elles ont tout perdu, et il faut les dénombrer à part parmi les victimes et prévoir pour elles une aide spécifique. On leur proposera des activités temporaires en attendant qu'elles puissent



reprendre leur ancien métier.

5. On procédera également à un recensement séparé des femmes enceintes ou allaitantes dans les zones touchées et on prévoira pour elles un soutien approprié, notamment une aide alimentaire complète pendant la période de grossesse et d'allaitement.
6. On évaluera l'effet du traumatisme subi sur les femmes enceintes et on les fera bénéficier immédiatement et à titre gratuit des soins médicaux nécessaires accompagnés d'une aide psychologique.
7. Dans les zones touchées, les débits de boisson tenus par la TASMAC (Société commerciale publique du Tamil Nadu) voient leurs ventes s'envoler car, avec en poche l'argent de l'aide d'urgence, les hommes s'y agglutinent, apparemment pour essayer d'effacer le choc de la catastrophe. On devrait interdire pendant au moins un mois l'ouverture de ces débits.
8. Pour faire en sorte que l'argent de l'aide profite aussi aux enfants et à l'ensemble de la famille, les sommes en question seront confiées aux femmes de la maisonnée.
9. Dans beaucoup d'endroits du rivage, les taillis où les femmes allaient faire leurs besoins ont été détruits. Les enfants faisaient cela sur la plage au ras de l'eau. Ils ont maintenant tellement peur de la mer qu'ils n'osent plus s'approcher. Il faut donc construire au plus vite des toilettes pour assurer l'intimité et l'hygiène autour des logements, même s'il ne s'agit que d'abris temporaires.
10. On mettra à la disposition des populations touchées des points d'eau sécurisés.
11. Les femmes s'étaient organisées en un certain nombre de groupements d'initiative autonome qui ont été fortement déstabilisés par la catastrophe. Il faudrait tirer un trait sur les emprunts qu'ils ont contractés. Si ce n'est pas possible, on prévoira un

- étalement des remboursements selon les possibilités de cette population bouleversée par l'événement.
12. Il faudra définir des critères en matière d'adoption pour les orphelins, en faisant bien attention et en consultant les populations concernées. On demandera à des travailleurs sociaux expérimentés et à des structures spécialisées d'aide à l'enfance, dont la bonne réputation est établie, d'étudier chaque dossier individuellement et de proposer la solution la plus appropriée. En matière d'adoption, on ne peut pas se référer simplement à une mesure gouvernementale globale, même si elle est pleine de bonnes intentions.
 13. Dans ces régions, les enfants ont eu leur scolarité complètement bouleversée. Leurs affaires d'école ont disparu et des membres de la famille sont morts : le traumatisme subi est important. Il faut rouvrir les écoles dès que possible afin que les enfants retrouvent un rythme normal. Une aide psychologique devrait être disponible dans toutes les écoles de la zone touchée.
 14. Le gouvernement du Tamil Nadu a décidé de prendre en charge la fourniture de livres, de cahiers et d'uniformes. Malgré les bonnes volontés, il faudra du temps pour que tous les enfants dans toutes les classes soient complètement équipés. Il faut donner la priorité aux enfants de dixième et douzième, en prévoyant également pour eux des cours supplémentaires gratuits pour qu'ils soient mieux préparés pour les examens.
 15. Dans les zones touchées, il faudrait d'ailleurs reporter les examens à une date ultérieure.
 16. Pour ce qui concerne les enfants des autres niveaux, compte tenu de ce qu'ils ont vécu, tous devront être autorisés à passer dans la classe suivante à la fin de l'année scolaire.
 17. Tant que le retour à la normale ne sera pas atteint, il faudra prévoir un approvisionnement régulier et gratuit de pétrole lampant pour que les familles puissent se remettre à faire la cuisine.
 18. On trouvera pour les pêcheurs et autres personnes victimes du tsunami des parcelles en retrait du rivage pour le relogement. Les nouvelles habitations devront respecter la législation relative au littoral (pas de constructions à moins de 500 m de la laisse de haute mer) et respecter au mieux les critères écologiques. Ces lotissements ne sauraient être trop éloignés du rivage où ces gens ont toujours à faire.
 19. Ces habitations seront construites en consultation avec les populations concernées et des spécialistes de la construction en zone potentiellement soumise à un danger.
 20. Dans des endroits comme Chennai, il y avait sur le front de mer beaucoup de cabanes occupées par des locataires qui ont tout perdu dans les flots. On accordera, après vérification, une aide appropriée aux personnes qui ont réellement subi un préjudice.
 21. Dans la mesure du possible, on aidera les femmes qui ont tout perdu dans le désastre à prendre un nouveau départ dans leur milieu habituel, avec des moyens d'existence durables et un logement autonome. Il ne faudrait pas qu'elles finissent dans des foyers pour miséreux.
 22. Il faut tenir compte du traumatisme psychologique subi par les victimes. Les autorités forment actuellement un bon nombre d'enseignants et de travailleurs sociaux qui devront apporter une aide psychologique. Ils seront chargés pendant un certain temps de telle ou telle communauté, avec laquelle ils établiront des liens de confiance pour redonner confiance à ces gens.
 23. Les personnes qui ne vivaient pas directement de la pêche (cultivateurs, manœuvres et manutentionnaires dans les sites de débarquement, porteurs et porteuses de bassines de sel...) devraient avoir droit à une aide officielle, tout comme les pêcheurs.
 24. Dans toutes les zones touchées, on mettra en place des programmes substantiels de travail contre la nourriture. La moitié des emplois générés ainsi devra revenir aux femmes.
 25. Dans toutes les zones touchées, on mettra en œuvre un programme Nourriture pour un nouveau départ et Eco-protection. Il durera une année entière dans le but de remettre en état les secteurs ravagés. Les objectifs précis seront fixés dans chaque village en consultation avec le *panchayat* (conseil local), en particulier les femmes qui en sont membres.
 26. Dans ce cadre, la majeure partie de la tâche pourra être confiée à des groupements d'initiative personnelle (SHG) dans les domaines suivants :
 - Plantation d'espèces adaptées pour (re)construire la mangrove qui servira de brise-lames en cas de cyclone ou tsunami et aussi de puit à carbone.
 - Création de pépinières pour la mangrove et pour d'autres espèces adaptées.
 - Création de récifs coralliens artificiels.
 - Travaux de remise en état de terres agricoles qui ont été recouvertes par l'eau salée.
 - Projets intégrés pour la pêche et l'aquaculture. On formera un certain nombre de femmes membres de familles de pêcheurs à l'élevage de crevettes et d'espèces de poissons pouvant vivre en eau saumâtre dans les chenaux le long de la côte. Ces activités ne nécessiteront que peu d'intrants externes et suivront les principes d'une aquaculture durable.
 27. Après la catastrophe, le moment est venu d'évaluer, d'abandonner des pratiques de pêche non durables pour se tourner vers une pêche responsable. Les

principaux objectifs en matière de pêche devraient être les suivants : préservation des ressources aquatiques vivantes, exploitation durable, répartition équitable des profits, harmonisation entre secteur artisanal et secteur industriel.

28. Dans les zones touchées, les locaux scolaires et les *aganwadis* (garderies) étaient en piteux état. Il faudra les rebâtir selon des plans plus adaptés, plus agréables pour les enfants, avec tout l'équipement nécessaire. Il faudrait que ces endroits deviennent des centres de vie où les gens pourront reprendre confiance, retrouver collectivement l'espoir. On aura pour cela besoin d'enseignants expérimentés en nombre suffisant (un par classe, quel que soit le nombre d'élèves). Une partie des fonds destinés à la reconstruction devra servir à l'amélioration du réseau d'écoles publiques dans les zones touchées.
29. Il y a beaucoup de disparus. Il faudrait accélérer les formalités pour les classer comme décédés. Les Commissions sont particulièrement préoccupées par le sort des jeunes veuves qui ne pourront songer à refaire leur vie tant que le décès du mari n'est pas officiellement enregistré. Il serait souhaitable qu'au bout d'un an les personnes concernées aient pu prendre un nouveau départ dans un remariage et par l'accomplissement de toutes les formalités officielles. La période de sept ans exigée par la Loi hindoue sur les successions et la Loi sur les preuves pour qu'une personne soit « présumée morte » est bien trop longue, surtout dans le contexte du tsunami qui a fait tant de victimes. Il serait souhaitable de modifier les textes au niveau du gouvernement central et du Tamil Nadu dans le sens d'une réduction de cette période.

femmes de la pêche pour les femmes de la pêche d'Asie » et elles se sont mises à collecter des dons dans leur entourage. Elles ont confectionné des tracs qui ont été distribués dans les magasins, les écoles, la criée et le marché au poisson. Elles ont contacté les enseignants pour que les enfants soient aussi sensibilisés à la campagne en cours. Elles ont fait parvenir des communiqués à la presse locale, régionale et même nationale. Les réactions ont été bonnes et leur initiative a été remarquée au plan national. Tous les fonds recueillis par Vinvis iront soutenir les efforts de reconstruction dans les populations de pêcheurs, en tenant compte des besoins des femmes et des familles en général.

La collecte de fonds aux Pays-Bas a été très active, tout comme dans le reste de l'Europe. La concurrence était grande entre les divers promoteurs, chacun voulant apporter une aide selon ses critères. Les régions touristiques du Sri Lanka et de la Thaïlande avaient la cote et des villages et des familles de pêcheurs ont été « adoptés » à l'initiative de personnes qui avaient fait du tourisme dans le secteur. Le monde de la pêche s'est également mobilisé pour venir en aide aux communautés de pêcheurs, en proposant de remplacer bateaux et engins de capture. Mais certains de ces projets, nés sans doute de bons sentiments, pouvaient générer de nouvelles complications.

Ce n'est pas simple d'apporter une aide adaptée aux pêcheurs frappés par le tsunami. Vinvis a la chance d'avoir des contacts avec des groupements représentatifs des femmes de la pêche dans ces régions. Grâce à ces contacts, Vinvis a obtenu

Union européenne / Pays-Bas

Entre femmes de la pêche

Les femmes de la pêche des Pays-Bas ont collecté des fonds pour exprimer leur solidarité avec les femmes victimes du tsunami

par **Cornelie Quist**, membre de Vinvis et de l'ICSF

Aussitôt après le drame du tsunami qui a apporté la désolation dans plusieurs pays d'Asie, les femmes de Vinvis (le réseau des femmes de la pêche des Pays-Bas) se sont concertées pour voir ce qu'il convenait de faire. Là-bas les populations de pêcheurs étaient de toute évidence parmi les plus exposées. Les femmes de Vinvis se devaient d'exprimer leur solidarité. Le 31 décembre 2004, elles ont créé officiellement une nouvelle association appelée « Les



immédiatement des informations fiables sur les problèmes et les besoins réels des gens. Son souci est de veiller à ce que les projets qu'elle appuie soient élaborés en consultation avec les femmes et profitent aussi aux femmes.

A Vinvis, on estime qu'il ne suffit pas de rassembler des fonds. Il faut aussi informer, mettre en garde contre une aide mal pensée, inadaptée aux conditions locales, et qui pourrait entraîner des disparités sociales et des conflits au sein des communautés. C'est pourquoi Vinvis est contre le transfert de bateaux et d'équipement entre l'Europe et ces pays, également contre une distribution irréfléchie de bateaux et d'équipement de fabrication locale. Vinvis pense que l'aide doit viser non seulement la relance des opérations de capture mais aussi des activités d'après capture qui font vivre un nombre important de femmes dans ces populations. On doit aussi promouvoir une gestion participative de la ressource.

Vinvis s'efforce aussi d'encourager la coordination et la coopération entre les diverses initiatives privées qui se sont manifestées dans le pays en faveur des pêcheurs d'Asie. Elle dit qu'il est essentiel de prendre l'avis des organisations (d'hommes et de femmes) du monde de la pêche. Elle sait que la reconstruction prendra du temps, que la solidarité, les partenariats et les engagements devront durer. Etes-vous de cet avis ?

Pour contacter Cornelia Quist, taper vinvis@hetnet.nl ou cornelia.quist@wolmail.nl

ASIE

Victimes et femmes

Conclusions d'une note d'information d'Oxfam intitulée L'impact du tsunami sur les femmes, 13 mars 2005

Comme il est apparu dans cette note d'information, les données disponibles à ce jour font apparaître que le tsunami a frappé davantage les femmes que les hommes. Dans chacune des trois localités étudiées, l'information (même partielle) disponible montre constamment que bien plus de femmes que d'hommes ont perdu la vie dans le désastre. Ce document fait également apparaître qu'en Indonésie, au Sri Lanka et en Inde des problèmes apparaissent déjà du fait de cette différence. Il faut agir dès à présent afin d'éviter que les problèmes du moment ne perdurent.

Quand on est à la recherche des causes, il ne faut pas généraliser car le contexte est compliqué et de nombreux facteurs interviennent. On propagerait ainsi l'idée que les femmes sont forcément vulnérables, ce qui pourrait accentuer encore leur exclusion des processus décisionnels. A Aceh par exemple, les organismes qui discutent sur le Plan directeur pour la reconstruction de la province sont composés presque uniquement d'hommes. Les organisations de femmes ont bien du mal à se faire accepter dans les consultations en cours. Il est pourtant évident que la différence du nombre de décès entre hommes et femmes aura des répercussions pour les individus et leurs communautés, et pour les activités de secours d'urgence et de reconstruction. Il serait bon d'y voir plus clair.

Il faut absolument, à tous les niveaux, consulter les hommes et les femmes qui ont souffert de la catastrophe pour s'assurer que l'aide apportée est celle qui convient : aliments pour bébés dans les camps au Sri Lanka (où la mortalité infantile semble élevée), sous-vêtements et protection hygiénique que beaucoup de femmes réclament, disposition des cuisines dans les nouveaux logements à Aceh (où le vent éteint le feu dès qu'on l'allume), pour les femmes des espaces toilettes plus intimes et plus près des habitations.

Après la perte d'un être proche, c'est l'absence de toute source de revenus qui pose le plus de problèmes aux bénéficiaires de l'aide d'OXFAM. La pêche locale étant saisonnière, l'activité des femmes est essentielle pour pourvoir aux besoins du ménage. On ne s'intéresse pas assez à la relance de leurs affaires (culture, élevage, petit commerce...). L'absence de revenus, l'impossibilité d'obtenir de l'argent vont encore accentuer la pauvreté de ces communautés et surtout des femmes, lesquelles pourraient être victimes tout de suite d'une exploitation sexuelle et tomber dans diverses formes de dépendance dont elles auraient du mal à sortir.

Les troubles politiques survenus à Aceh et dans le nord-est du Sri Lanka ont été marqués par des violations des droits humains et toutes sortes d'agressions vis à vis des femmes. Dans les zones frappées par le tsunami, on a des informations sur des cas de violences verbales et physiques, de conduites douteuses de la part des hommes dans les camps et les campements (au moment de la toilette, par exemple). Dans ces endroits où la promiscuité est grande, beaucoup de femmes sont inquiètes. A Aceh, les organismes nationaux et internationaux qui sont présents sur le terrain font état des mauvaises conditions qui prévalent dans les camps d'urgence



(surpopulation, promiscuité, éloignement du lieu d'origine...), ce qui pose bien des difficultés aux femmes qui doivent dormir dans une petite pièce avec trois ou quatre autres personnes.

Des choses (grandes et petites) qui ont leur importance

On peut (à vrai dire, il faut) agir vite pour améliorer le sort de ces femmes et de ces hommes, en particulier pour corriger les inégalités dont souffrent les femmes. C'est tout à fait essentiel si l'on veut que les communautés reprennent vie. Les aspects suivants seront pris en considération :

- Tous ceux qui participent à l'action humanitaire, tous les décideurs doivent séparer ce qui concerne les hommes et les femmes dans la collecte de données.
- Il faut appliquer une action prioritaire à la protection des femmes contre la violence sexuelle, même quand l'information est lente à apparaître. Ce sont des choses fréquentes dans certaines circonstances : zones de conflit avec présence militaire, jeunes femmes isolées, consommation d'alcool excessive.
- L'aide aux populations doit se faire selon des critères d'adéquation et de transparence élevés. Il sera prévu notamment des mécanismes appropriés pour que les femmes soient à l'abri et que les fautiveux soient dénoncés.
- Il faudra proposer aux hommes et aux femmes quelques moyens d'existence, soit dans le cadre de travaux rémunérés pour l'immédiat, soit en envisageant pour le plus long terme des sources de revenus durables. Pour relancer l'économie locale, il faudra développer les capacités des

uns et des autres. On évitera de faire apparaître ou d'aggraver toute forme d'exploitation sexuelle ou autre. Tout en restant dans le cadre des coutumes locales, il est possible et nécessaire d'aller plus loin que les projets classiques de « la femme à la cuisine » afin d'ouvrir, en plus des activités traditionnelles, des horizons nouveaux.

- Afin qu'il y ait à tous les niveaux une participation véritable des personnes concernées, on demandera aux hommes et aux femmes ce dont elles ont réellement besoin et on procédera à une évaluation des interventions dans les camps. Mais cela ne suffit pas car, dans les pays touchés, c'est presque partout l'homme qui commande. Il faudra donc imaginer des stratégies nouvelles susceptibles de faire bouger les choses dans ce domaine.
- Pour qu'il y ait à tous les niveaux une véritable participation, il est indispensable que les mentalités changent. Les femmes ne sont pas des victimes à secourir mais des citoyennes avec des possibilités porteuses d'avenir. Les grands organismes tels que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et les gouvernements concernés se doivent de montrer l'exemple.
- Dans les pays touchés, on tiendra compte des changements démographiques et des valeurs culturelles, pour faire en sorte que les droits des femmes et des hommes soient respectés dans tous les domaines (propriété, instruction, famille, procréation...) et défendus par des choix politiques et des interventions appropriées.
- En matière d'aide d'urgence et de politique à long terme, on tiendra compte de l'évolution nouvelle de l'organisation familiale au lieu de se référer au concept classique de la « famille nucléaire ». La composition des ménages est très variable et la catastrophe du tsunami a encore compliqué les choses. Tout le monde n'a pas la même peinture à ses pieds.
- Puisque l'inégalité des sexes apparaît aussi dans la nature et l'intensité des conséquences subies, il faudrait débloquer enfin les fonds promis depuis si longtemps pour s'attaquer aux problèmes de genres dans le cadre des Objectifs du Millénaire. Ce serait l'une des meilleures façons de se préparer à résister au mieux lors de prochaines catastrophes.

http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/conflict_disasters/downloads/bn_tsunami_women.pdf

ASIE / Thaïlande**Protéger les droits des femmes qui ont survécu**

Extrait du rapport sur Les droits humains et les femmes dans les pays touchés par le tsunami, publié par l'APWLD (Forum Asie-Pacifique sur les femmes-Droit et Développement), le 22 mars 2005

En Thaïlande, six provinces du Sud donnant sur la mer d'Andaman ont été frappées par le tsunami : Phuket, Krabi, Sathun, Ranong, Trang, et surtout Phang Nga. Trois groupes de population ont particulièrement souffert :

1. Les habitants permanents, à savoir les pêcheurs (essentiellement des musulmans), les gitans de la mer, les propriétaires et employés d'établissements liés à l'industrie touristique, les petits commerçants et colporteurs des plages et les cultivateurs ;
2. Des non-résidents, à savoir des touristes thaïlandais et étrangers, des travailleurs migrants venus d'autres régions du pays ou de pays voisins, surtout des Birmans ;
3. Des gens du secteur tertiaire, qui maintenant n'ont plus de travail du fait de l'arrêt brutal de l'activité économique. Il y a là aussi des femmes marginalisées : responsables d'un ménage, colporteuses, commerçantes à petite échelle, membres de communautés de gitans de la mer, manœuvres, migrantes, travailleuses du sexe, artistes de spectacles... Elles ont du mal à accéder aux circuits de l'aide et à exposer leurs difficultés.

Le gouvernement thaïlandais a mis en place des programmes d'aide aux victimes : prêts aux entreprises importantes, logements temporaires, indemnisation pour perte de bateau, soutien aux orphelins. Neuf sous-comités ont été créés pour assurer le suivi des plans de secours et de reconstruction. Dans la réalité, les survivants ont du mal à bénéficier de cette aide, pour diverses raisons

Manque d'information, procédures rigides et discriminatoires

Beaucoup de femmes (travailleuses de la pêche, gitanes de la mer, travailleuses du sexe, artistes de spectacles, ouvrières migrantes, petites commerçantes) ne parviennent pas à obtenir une aide officielle parce qu'il faut pouvoir présenter divers documents (carte d'identité, carte de sécurité sociale, certificat d'immatriculation du bateau...). Ou bien ces documents ont été perdus, ou bien ils n'ont jamais existé. Ces gens ignorent souvent qu'il est possible d'obtenir telle ou telle assistance, ou comment s'y prendre, quelles sont les pièces à produire. Alors ils passent à côté de la nourriture, de l'aide, des indemnités prévues par les pouvoirs publics. Dans certaines îles, des villages de gitans de la

mer ont toujours besoin de nourriture, de riz notamment. Les femmes (et leurs dépendants) réfugiées chez des parents n'ont pas droit à l'aide. Les zones qui ont moins souffert n'ont pas été retenues pour la distribution des secours, y compris la nourriture. Les travailleuses migrantes qui avaient rejoint leur lieu d'origine dans d'autres régions du pays n'ont rien reçu, ni aide d'urgence, ni indemnisation.

L'aide ne correspond pas aux pertes réelles

Les femmes de la pêche disent que la somme forfaitaire de 20 000 bahts (500 euros) est insuffisante pour faire réparer un bateau et son équipement. Dans certaines îles, à Koh Lanta par exemple, les villageois n'ont reçu qu'une assistance partielle pour la réparation des moteurs. La plupart des pêcheurs n'obtiendront même pas cette aide réduite parce qu'ils ne peuvent pas présenter le certificat d'immatriculation de leur embarcation. Avant le tsunami, ces gens étaient déjà lourdement endettés, de sorte que maintenant ils ne peuvent pas obtenir un nouveau prêt. Alors ils ont mille misères à faire face aux besoins quotidiens.

Problèmes de terrain et de logement

Beaucoup de femmes et leur famille (surtout chez les gitans de la mer, les pêcheurs et d'autres groupes qui vivaient sur le rivage) ont perdu l'accès à l'espace où elles avaient vécu pendant des décennies. On dit qu'une trentaine de villages ont disparu de la carte parce que, juste après le tsunami, des sociétés privées ont déclaré que le terrain leur appartient dans beaucoup de villages. Une femme qui a habité pendant trente ans à Nam Khem, dans le district de Takua Pa, province de Phang Nga, a dit qu'un grillage est venu bloquer l'accès à sa maison et sa parcelle, à tel point qu'elle n'a pas pu y aller pour chercher sa fille disparue au moment du tsunami. Elle a même reçu des menaces par téléphone. Plusieurs familles du voisinage sont dans le même pétrin. Leur maison est située sur des concessions accordées par l'Etat à des sociétés minières. On aimerait savoir comment ces espaces ont été obtenus.

Les populations de gitans de la mer qui vivaient en haut des plages sont dans la même situation et doivent maintenant lutter pour tenter de retrouver l'usage de l'espace qui, de temps immémorial, était leur cadre de vie. Dans la province de Ranong, le parc national cherche à intégrer des terrains appartenant à des villageois.

Avec la perte de leur environnement traditionnel, ces gens ont beaucoup de difficultés pour se loger et pour gagner leur vie. Ils sont obligés d'aller s'installer loin du rivage et de la mer qui les faisait vivre. S'ils refusent de bouger, ils ne seront que partiellement indemnisés pour la perte de leur habitation, et ce ne sera pas grand-chose.

Aide à la scolarisation

Les organismes qui apportent l'aide ne consultent guère les populations touchées, et cela est particulièrement vrai pour les femmes. Certaines mères ont demandé une allocation d'au moins 500 bahts (10 \$) par mois pour la

scolarité et les activités de vacances prochaines pour leurs enfants.

Sécurité des femmes dans les camps d'urgence (IDP)

On a appris qu'une adolescente a été agressée dans les toilettes pour femmes dans un camp du district de la province de Phang Nga. Cela soulève le problème de la sécurité et de la violence envers les femmes dans ces centres.

Non-respect du droit du travail et aide aux ouvrières

Des informations ont circulé sur de fréquentes violations du droit du travail à l'encontre des survivants du tsunami. Les femmes du secteur tertiaire (spectacles, hôtellerie, salons de massage) n'obtiennent pas d'aide publique faute de pouvoir produire les documents nécessaires délivrés par l'employeur, ni non plus l'assurance chômage quand l'employeur ferme boutique. Il y a des lacunes dans la législation du travail (section 75 de la Loi sur la protection des travailleurs) et les employeurs ont parfois recours à des stratagèmes pour contourner la réglementation. Cela contribue à écarter bon nombre de personnes des avantages de la protection sociale.

Problèmes environnementaux

Les communautés touchées par le tsunami, et notamment les pêcheurs, sont confrontées à des problèmes environnementaux qu'ils sont incapables de résoudre sans l'aide du pouvoir local et du gouvernement central. Comment, par exemple, enlever tout le sable qui est venu bloquer l'embouchure d'une rivière lors du tsunami.

Recommandations

Pour le court terme

Droit à l'information et non-discrimination

- Le gouvernement thaïlandais doit faire circuler l'information sur l'aide officielle par différents circuits afin que les populations touchées, en particulier les groupes marginalisés (dont les femmes), puissent bénéficier de ces programmes.
- L'aide doit être attribuée à partir d'une constatation objective des dégâts réellement subis et sera d'un niveau approprié afin que les victimes puissent prendre un nouveau départ et redevenir autonomes.

Droits économiques et sociaux

- Droits fonciers – Il faudra examiner de près les titres fonciers exhibés par les sociétés qui disent être propriétaires de terrains occupés auparavant par les sinistrés et veiller à ce que les survivants ne soient pas lésés.
- Droit au logement – Il faut d'abord consulter les populations touchées pour bien connaître leurs besoins en matière de logement. Il faut stopper les constructions en cours qui ne correspondent pas à leurs besoins.



- Droit du travail – L'Etat employeur et les employeurs privés doivent fournir une indemnisation et une aide convenables à leur personnel et aux travailleurs migrants (nationaux et étrangers) selon les dispositions légales en vigueur.
- Sécurité des personnes – Dans les camps temporaires, la sécurité des femmes et des enfants doit être garantie afin de prévenir des actes délictueux.

Besoins particuliers des femmes et des enfants

- Les femmes et les enfants victimes du tsunami devraient pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique.
- Des avances renouvelables seront consenties aux femmes afin qu'elles puissent se remettre à gagner leur vie. On prévoira aussi pour elles des formations adaptées.
- Des aides particulières seront accordées à des femmes nécessiteuses, en particulier si elles ont la charge de la famille, pour scolariser leurs enfants par exemple.

Recommandations pour le long terme

- Il faudra prévoir une participation effective des communautés (sans oublier les femmes) aux processus de reconstruction, notamment l'élaboration des plans de gestion de l'espace côtier et des ressources halieutiques.
- Les pouvoirs publics doivent soutenir la reconstruction et la relance de l'activité économique. Ils prévoiront pour cela des fonds de secours destinés à favoriser la création d'emplois qui seront source de revenus. Les plans de développement du gouvernement ne devraient pas freiner les possibilités de création d'emplois. Certains s'inquiètent de l'évolution d'un projet de loi relatif à des zones économiques spéciales dans les régions frappées par le tsunami.

Le rapport complet de l'APWLD est disponible sur le site http://www.apwld.org/tsunami_humanrights.htm

Asie/Thaïlande**Le sort des travailleurs immigrés birmans**

Extrait du rapport sur Les droits humains et les femmes dans les pays touchés par le tsunami, publié par l'APWLD (Forum Asie-Pacifique sur les femmes-Droit et Développement), le 22 mars 2005

Selon des statistiques datant du mois de juillet 2004, les autorités des quatre provinces du Sud de la Thaïlande avaient délivré une carte d'identité temporaire à plus de 120 000 travailleurs birmans et leurs dépendants. La plupart de ces gens ont perdu ce document dans la catastrophe. Environ 7 000 personnes membres de cette population étaient employées dans des secteurs particulièrement touchés : pêche, bâtiment, tourisme. Beaucoup de travailleurs clandestins ont aussi perdu quelqu'un de leur famille, leur logement, leurs revenus. La plupart des immigrés non déclarés sont en fait des femmes.

Dans la période qui a suivi la catastrophe, les autorités thaïlandaises ont procédé à des arrestations arbitraires et à des expulsions. A la suite des protestations exprimées dans le pays et à l'étranger, ce genre d'opérations s'est arrêté. Mais deux mois après le tsunami, les immigrés birmans se cachent toujours dans les collines, dans des plantations de cocotiers, d'hévéas et de bananiers. Certains sont passés dans des provinces voisines et logent chez des amis ou des parents en attendant de trouver un travail. Nombreux sont ceux qui voudraient revenir chez leur employeur, qui espèrent le voir redémarrer afin d'être réembauchés un jour. Quelques-uns sont revenus de Birmanie et des provinces voisines parce qu'ils ont entendu dire qu'il n'y avait pas eu d'arrestations depuis un certain temps, et que les Ong aidaient les gens à obtenir à nouveau un permis de travail ou une aide d'urgence.

Les immigrés birmans qui ont survécu au tsunami ont besoin d'une nouvelle carte d'identité le plus rapidement possible. Sans ce document ils n'ont pas le droit de rester en Thaïlande, ni de bénéficier des services de santé, et ils ne peuvent pas faire une demande de permis de travail. Ils sont obligés de vivre dans un climat d'insécurité, de désespoir et d'humiliation.

Les immigrés avec enfants qui ont perdu leur femme ont encore plus de problèmes, mais ils n'osent pas retourner en Birmanie car, d'après certaines rumeurs, des gens dans leur cas sur le retour ont été arrêtés, emprisonnés, forcés de creuser des tombes, de payer une amende. Actuellement les autorités thaïlandaises

n'arrêtent pas, ni ne renvoient pas vers le Myanmar (Birmanie).

A cause de la situation de crise dans la région, la plupart de ces immigrés ne perçoivent aucun salaire, ou bien les versements sont irréguliers parce que l'employeur a aussi beaucoup perdu dans la catastrophe. L'aide qui est distribuée n'est qu'un pis-aller : rien ne remplace un salaire.

Parmi les employeurs, il y en a qui ont également perdu un parent et leur source habituelle de revenus. Ils sont stressés et dans une situation instable. Certains sont incapables de verser un salaire à l'employé, d'autres ne le souhaitent pas. On dit même que, dans des localités de pêche, des patrons ont par la force empêché les ouvriers de quitter leur lieu de travail.

Les immigrés qui ont perdu leur carte d'identité lors du tsunami (parfois disparue avec les affaires du patron) reçoivent un appui de l'association TAG qui s'occupe des droits des immigrés dans les bureaux du district de Takuapa. On les a aidés à fournir les renseignements nécessaires pour une demande de carte d'identité. A ce jour, 93 immigrés ont obtenu une nouvelle carte. Le total des demandes de cartes temporaires pour tous les districts de Phang Nga a été de 30 572 (20 391 hommes et 10 181 femmes).

La procédure administrative est lente pour plusieurs raisons. Les immigrants sont dispersés à travers tout le pays et c'est essentiellement le bouche à oreille qui les informe. Et ils ont encore peur de se présenter à l'administration thaïlandaise. Il y a aussi des problèmes techniques : insuffisance de locaux, de personnel, réseau informatique vieillot, présence indispensable d'une personne parlant le birman. Si on pouvait agir sur ces problèmes, on délivrerait 130 cartes par jour au lieu de 10 actuellement.

Les autorités thaïlandaises doivent veiller à la sécurité des agents humanitaires qui facilitent le retour et l'enregistrement des immigrés. Les immigrés birmans qui ont constitué des équipes d'intervention sont parfois agressées et arrêtées. Pourtant ils parlent la même langue et les immigrés leur font confiance : eux seuls savent où les trouver dans leurs cachettes pour s'assurer qu'ils ont de la nourriture et un abri. Trois personnes membres de Burmese World Vision (dont une femme) ont été enfermées dans une cage dans la localité de pêcheurs de Baan Tab Lamu, province de Phang Nga, tout simplement parce que l'employeur des Birmans n'appréciait pas du tout leur démarche d'aide au retour au pays pour ses ouvriers.

Voici les principaux problèmes des femmes immigrées :

- Comme la plupart des immigrés se cachent dans la forêt, il est évident qu'elles n'ont pas accès aux

soins médicaux de base et qu'il n'est pas facile de trouver à manger.

- Beaucoup de femmes immigrées enceintes ne sont pas suivies et accouchent sans aide médicale.
- Les femmes avec un enfant en bas âge devraient bien se nourrir. Celles qui ne peuvent pas allaiter leur enfant de façon satisfaisante devraient bénéficier de rations supplémentaires régulières.
- Les survivants du tsunami ont besoin d'un soutien psychologique, ce qui est rarement le cas.
- Beaucoup d'immigrés ont perdu leur femme et doivent maintenant s'occuper de leurs enfants. Ils ont besoin d'une aide supplémentaire. Sur l'île de Koh Khao, un homme avait à sa charge un enfant de 3 ans, un de 7 ans et un de 8 mois, et ils étaient malades.

Le rapport complet de l'APWLD est disponible sur le site http://www.apwld.org/tsunami_humanrights.htm

Sites où l'on peut trouver des informations sur la situation des femmes après le tsunami :

UNIFEM (Fonds de développement des Nations unies pour les femmes)

<http://www.unifem.org/campaigns/tsunami/>

Ce site contient des informations intéressantes sur ces questions et des liens vers d'autres sites.

UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population)

<http://www.unfpa.org/emergencies/pacific/index.htm>

On y trouvera une présentation de l'action de cet organisme pour venir en aide aux victimes du tsunami, notamment pour que les besoins particuliers des femmes et des enfants soient pris en compte lors de l'élaboration des programmes humanitaires d'urgence et à moyen terme.

Disaster Watch

<http://disasterwatch.net/index.htm>

Ce site fournit une documentation pertinente sur les femmes dans des situations de crise, en particulier des vidéos sur l'action des femmes dans les phases de reconstruction et de relance.

APWLD (Forum Asie-Pacifique sur les femmes-Droit et Développement)

<http://www.apwld.org>

L'APWLD a collationné un rapport sur les problèmes relatifs aux droits des femmes dans les pays touchés par le tsunami, auquel ont participé diverses organisations et groupements de femmes œuvrant sur le terrain après la catastrophe.

YEMAYA

Lettre de l'ICSF sur les Questions de Genres dans le Secteur de la Pêche

publié par le

Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche

27 College Road, Chennai 600 006

Inde

tél : 91 44 2827 5303

fax : 91 44 2825 4457

e.mail : icsf@vsnl.com

site Internet : <http://www.icsf.net>

préparé par

Chandrika Sharma

traduction

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

imprimé par

Sri Venkatesa Printing House, Chennai

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur

